

Consignes de travail importantes

Pour l'activité pédagogique :

- 1- Consultation du site et des panneaux d'affichage : nous demandons à tous les enseignants de consulter régulièrement les contenus du site internet et des panneaux d'affichage. L'usage des convocations en papier sera bientôt délaissé pour des raisons économique et écologique.
- 2- Eviter les familiarités ou propos déplacés à l'égard des étudiants. Quelques plaintes des étudiants ont déjà été réglées à l'amiable par l'administration.
- 3- Après 2 absences justifiées ou non justifiées des étudiants, informer le CP chaque mois et veiller à la consignation sur PV qui sera affiché et mis en ligne.
- 4- La fusion de 02 groupes lors de l'absence d'un enseignant tiers est strictement interdite pour les vacataires et les permanents.
- 5- La récupération des séances **n'est pas un droit**. En cas d'absence, l'enseignant permanent doit introduire une demande de récupération dans les 24 heures (par mail, sms ou autres). Sinon, une retenue sur salaire sera pratiquée conformément à la réglementation.
- 6- Il est essentiel de discuter le contenu des programmes lors des CP pour éviter toute répétition inutile.
- 7- Il est possible de diffuser vos cours en ligne avec une attestation délivrée par le conseil scientifique de l'école.
- 8- Il est impératif de respecter les 90 minutes de chaque séance. Tout manquement sera sanctionné.

Pour les examens :

- 1- Pour les examens du 2^{ème} semestre, il est impératif de venir à l'heure et éviter tout retard.
- 2- Respect de la forme du corrigé type et des délais de remise des notes à l'administration (surtout pour les examens du 2^{ème} semestre).
- 3- Inclure une note de TD (assiduité, participation) dans le barème de l'examen du 2^{ème} semestre.
- 4- En cas d'incident pendant les examens, déposer un rapport le jour même auprès du conseil de discipline.